



Le 4 avril 2013

### **Nombre d'actions et de droits de vote existants à la date de l'avis de réunion**

Conformément à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, la société publie ci-après le nombre total de droits de vote existant et le nombre d'actions composant le capital de la société à la date de publication de l'avis mentionné à l'article R. 225-73 du Code de commerce, c'est-à-dire le 4 mars 2013.

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre total de droits de vote</b>	
		<b>Théoriques<sup>(1)</sup></b>	<b>Exerçables<sup>(2)</sup></b>
4 mars 2013	319 157 468	440 573 606	440 418 606

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) A titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.